

République Française

Département

Aveyron

Commune d'Arvieu

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARVIEU**

Séance du 18 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à vingt heures quinze,
Le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Gilles BOUNHOL, Maire d'Arvieu.

La séance est publique.

Etaient présents : Mmes Hélène BOUNHOL-CHAUCHARD, Claudien BRU, Cécile COSTES-MARTY, Monique PUECHGUIRAL, Mrs Gilles BOUNHOL, Jean-Michel ALBOUY, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Pierre BLANCHYS, Robert CLOT, Charles FIRTION, Guy LACAN, Joël SERIN, Laurent WILFRID,

Mr Laurent WILFRID a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14

- présents : 14

- votants : 14

- absent : 0

Date de convocation : 13 décembre 2019

Date d'affichage : 13 décembre 2019

**BUDGET PRINCIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de délibérer sur la décision modificative n°4 afin d'abonder divers articles sur le chapitre 011 (charges à caractère général), pour pouvoir régler diverses factures.

Il propose donc la décision modificative ci-après :

- 022 / dépenses imprévues :	- 3 000.00
- 6574 / subv. fonct. droit privé :	- 13 000.00
- 60612 / énergie - électricité :	+ 5 000.00
- 60621 / combustibles :	+ 3 000.00
- 60623 / alimentation :	+ 1 000.00
- 6064 / fournitures administratives :	+ 500.00
- 611 / contrats services prestations :	+ 500.00
- 615231 / voirie :	+ 2 000.00
- 61551 / entretien matériel roulant :	+ 3 500.00
- 6227 / frais d'actes de contentieux :	+ 500.00

Le conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE la décision modificatif n°4 du Budget Principal, énumérée ci-dessus
AUTORISE monsieur le maire à mettre en application la présente décision

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.